



AVL3C - Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet
1901 - Répertoire National des Associations (RNA) n° W781002040 -
SIREN 413 056 698 - Siège Social : Mairie de Fontenay Saint-Père, 78440
Correspondance : Mairie de Sailly, 78440 Sailly

Membre FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT [FNE] ILE DE FRANCE,
association agréée au titre de la protection de l'environnement



« Comité de suivi » du le 1^{er} juillet 2016 – Déroulement de la réunion

Rédacteur : Philippe BERTHIER

Dans son « Relevé de conclusions » du 28 août 2015, suite à la réunion du dernier « comité de suivi » en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie du 30 juin 2015, le Sous-Préfet en poste concluait :

« M. le Sous-Préfet propose d'examiner le dernier point à l'ordre du jour (marché immobilier) lors du prochain comité de suivi à organiser lors de la 2^{ème} quinzaine de septembre et rappelle les points qui devront y être abordés :

- le retour des terres à l'agriculture (une rencontre préalable sera organisée entre la chambre d'agriculture et Ciments Calcia)*
- le dispositif à prévoir pour permettre la coexistence des activités d'exploitation et agricoles*
- la distance nécessaire à respecter par rapport à la nappe pour l'exploitation*
- les éléments d'étude concernant la liaison par wagonnets*
- les arguments qui ont abouti au choix de la distance de 400m des habitations pour l'exploitation.*
- le signalement de points de vues supplémentaires à prendre en compte. »*

Pas de nouvelle depuis, ce qui pouvait se comprendre (nouveau Sous-Préfet, nouveau Préfet, nouveau directeur Ciments Calcia/Italcementi, mais qui n'est pas resté... et rachat par HeidelbergCement !)

Mais, surprise toutefois en recevant le 15 juin 2016 une convocation pour un « comité de suivi » se tenant le 1^{er} juillet 2016, sans ordre du jour ! Surprise encore en recevant le 28 juin, soit à j-3, non pas le diaporama de présentation réclamé à Ciments Calcia via la Sous-Préfecture, mais une « note de synthèse » rédigée par Ciments Calcia (la Sous-Préfecture ne faisant que transmettre...), avec un ordre du jour et une conclusion *« Pour ces raisons, dans l'attente et compte tenu du délai de consolidation des études, ainsi que pour la bonne compréhension technique des aménagements qui conduisent à une évolution du projet, les documents de présentation seront présentés directement au comité de suivi du 1er juillet. »* Un an pour nous pondre ça !!! Ca ne sent pas bon...

Ciments Calcia mène le jeu, bat les cartes, et, nous le verrons dans le compte-rendu ci-après, manipule pour sidérer son auditoire qui va rester coi !

-oOo-

1^{er} juillet 2016 – 15h00 – Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie – salle Claude Erignac

Pas de table ronde cette fois-ci (pas très pratique pour prendre des notes...), mais les chaises disposées pour une projection du traditionnel diaporama qui s'affiche à l'écran *« Ouverture d'une carrière de calcaire cimentier sur la commune de Brueil-en-Vexin »* ; on se croirait dans une salle de classe ! Déjà beaucoup de monde... nous prenons place (la liste des participants en fin de compte-rendu).

Frédéric VISEUR, se présente et fait son introduction en évoquant une deuxième réunion du « comité de suivi » ! Ai-je mal entendu ? Notre Sous-Préfet a-t-il eu ou pris connaissance du dossier complet ?

Il propose l'organisation de la réunion avec dans un premier temps, laisser l'industriel faire sa présentation, et dans un second temps, répondre aux questions.

Arsène KARM fait une annonce en confirmant le rachat de Ciments Calcia/Italcementi par HeidelbergCement qui devrait être finalisé courant semaine prochaine suite à l'autorisation (26/05/16) de la Commission européenne subordonnée à la cession, par HeidelbergCement, de l'intégralité des activités d'Italcementi en Belgique et des propositions de HeidelbergCement faites en ce sens.

Et c'est parti ! *Mr MAGGION*, sur la défensive, mais toujours aussi arrogant (c'est sans doute l'idée qu'il se fait de la concertation...) démarre la présentation du « projet repensé »

Changement de mode de transport du matériau : en lieu et place de la « piste », un « convoyeur à bande » acheminant le calcaire de Brueil-en-Vexin à Guitrancourt, constitué de trois tronçons :

- * Convoyeur « T1 » sur l'exploitation de Brueil-en-Vexin, 780m en surface,
- * Convoyeur « T2 » de la limite de l'exploitation de Brueil-en-Vexin à la carrière actuelle de Guitrancourt, 1950m « incluant la traversée enterrée de l'espace boisé »,
- * Convoyeur « T3 » dans l'actuelle carrière de Guitrancourt, 970m en surface pour rejoindre le convoyeur existant entre l'emplacement actuel du concasseur et la cimenterie de Gargenville, 2500m principalement enterrés.

Petite précision non dénuée de cynisme : le GR2 sera dévié pour passer au-dessus du convoyeur « T2 » enterré... c'est plus sûr que son tracé actuel qui passe par la route...

Bruno CAFFIN précise que le tracé du GR2 a d'ores et déjà été modifié ! (pas de chance !)

Mais *Mr MAGGION* insiste : ainsi, plus d'impact sur la continuité écologique...

Et poursuit (avec un petit air de défi ? enfin, c'est mon ressenti), par contre, le corollaire,

- * c'est le déplacement du concasseur qui se situera dans une fosse dans la carrière de Brueil-en-Vexin,
- * c'est l'atelier de Guitrancourt inaccessible, et donc, l'installation d'un emplacement de stockage et d'entretien des engins d'exploitation joliment appelé « base vie »...

Mr MAGGION continue : un « projet repensé » par l'adaptation du plan d'exploitation et son phasage ; dès la découverte, un stock de 700.000 m³ de terre arable et « stérile », sur place en partie nord de la carrière (590 m de la 1^{ère} maison de Sailly d'après le diaporama), végétalisé (on laisse pousser les mauvaises herbes ou du gazon ?), et « mixte », autrement dit terre arable et « stérile » mélangée ? C'est bon ça pour le retour en terre agricole ?

Et « seulement » 500.000 m³ de « stérile » déplacés vers l'actuelle carrière de Guitrancourt au moyen du convoyeur à bande, c'est-y pas mieux que les 3.000.000 m³ du projet précédent ! Non ?

(*Ndlr* : rappelons-nous la présentation du 30 juin 2015. C'était 400.000 m³ de terre arable stocké sur place dans la phase 0-5 ans, soit 20.000 passages de dumper aller (et donc autant de retours à vide). Donc pour 700.000 m³...)

Mr MAGGION poursuit : dans les phases 15-20 ans et 20-25 ans, déplacement du concasseur et du convoyeur à l'intérieur de la carrière, et en phase finale de réaménagement, une surface restituée majoritairement en surface agricole et une dépression pour zone humide avec un front de taille conservé (?).

« *Des engagements maintenus et renforcés : absence d'impact sur le bassin hydraulique* ». La parole à *BURGEAP* – *Mr JAOUEN* : Gestion des eaux superficielles, interception inférieure à 10% du bassin versant de la Montcient. Gestion des eaux souterraines, rabattement de la nappe des sables de Fontainebleau 0,2l/s pour mise en place du concasseur (?)

Mr MAGGION reprend la parole et continue de réciter sa leçon.

« *Des engagements maintenus et renforcés : paysages et milieux naturels* » Une intégration paysagère à coup de photomontages idylliques (aucun impact visuel, bien sûr...), surtout en pleine floraison... mais quid en automne et en hiver (six mois de l'année...). Mr MAGGION de continuer : Nous avons intégré de nouveaux points de vue, notamment de Maigremont (Va falloir qu'on leur envoi des « vraies » photos car leurs photographes ne semblent pas très doués...)

Et ça continue, « *Des engagements maintenus et renforcés : restitution agricole* »... lénifiant !

Et le bruit... « *émergences conformes* »

Frédéric VISEUR remercie Mr MAGGION pour cette présentation ; se tournant vers les invités, des questions ?

Gérard BEGUIN : Gestion des eaux superficielles... peut-on revenir sur le « slide » des noues ; le point bas de la carrière verse vers la Vallée aux Clercs qui est une vallée sèche ; n'y a-t-il pas des risques d'inondation de cette vallée sèche et de la ferme du Haubert ?

Réponse BURGEAP – Mr JAOUEN : les noues forment des zones de stockage amont et les zones de débordements sont incluses dans la carrière, donc aucun point de rejet vers l'extérieur...

Bruno CAFFIN : A propos du concasseur que les Brueillois ont « gagné » dans ce projet, quid du personnel employé sur place, quid du devenir de l'entreprise de BTP ?

Réponse : En ce qui concerne le concasseur, ce sera un nouveau matériel. Pour le personnel, 10 personnes pour l'exploitation, +/- 15 personnes pour la découverte (entreprises extérieures). En ce qui concerne l'entreprise BINET, Jean-François BRICAUD confirme être en pourparlers en n'excluant pas l'éventualité de leur proposer une délocalisation...

Martine TELLIER revient sur la hauteur du carreau par rapport à la nappe phréatique que Ciments Calcia juge suffisante à 1 mètre alors que nous avons vu précédemment qu'elle était de 2/3m à Guitrancourt...

Réponse de Mr MAGGION (encore plus arrogant que jamais !) Non, non, 1 mètre est suffisant ; c'est la nature du terrain qui le permet...

Etienne de MAGNITOT :

*Rappelle son opposition à cette carrière située à l'intérieur du Parc Naturel Régional du Vexin Français,

*Précise que le concasseur ne doit pas être en « zone 109 »,

*Confirme son inquiétude sur l'impact du projet sur la nappe phréatique.

Les questions de l'impact sur l'eau fusent... la récente enquête publique concernant les captages de Meulan met en évidence la relation entre le bassin versant de la Monciet et ces captages, indiqué noir sur blanc dans l'étude BURGEAP présentée à cette enquête... BURGEAP – Mr JAOUEN : oui, je suis au courant de cette étude, mais, non, le projet n'aura pas d'impact sur le bassin versant...

Philippe BERTHIER : Constate que le périmètre de l'ICPE est passé à 104 hectares ??? Et qu'en est-il de la surface dérangée maximum en moyenne au cours de l'exploitation ? Réponse de Mr MAGGION : des circonvolutions, mais pas de réponse précise (ndlr : nous ne connaissons pas l'étendue de cette surface dérangée à moins de l'évaluer nous-mêmes... Voilà un chef de projet spécialiste en noyade de poisson...).

Frédéric VISEUR : Je constate que des interrogations demeurent pour de nombreux intervenants en ce qui concerne l'impact sur l'eau potable. Il faut considérer la question de l'eau comme pas tout à fait résolue et donc « l'encapsuler » pour traiter le reste... A l'attention de Ciments Calcia, l'impact sur l'eau potable devra faire l'objet d'une étude spécifique supplémentaire indépendante.

Jean LEMAIRE : Quel surcoût financier du nouveau projet ? Réponse : l'investissement initial était de 50M€ ; 25M€ à destination de la cimenterie (montant inchangé) et 40/45M€ pour le reste. (autrement dit, nous passons de 50M€ à 65M€/70M€).

Agnès LANTHIER : Renouvelle la demande du Parc de pouvoir disposer des études complètes, de même que concernant la protection de la nappe phréatique avec une exploitation 1 mètre au-dessus.

Monique RONCIN : Pourquoi le déplacement du concasseur ? *Mr MAGGION* : confirme que c'est la conséquence du « projet repensé » avec mise en place d'un convoyeur à bande qui nécessite le concassage préalable des blocs calcaires extraits, et d'ajouter que ce projet « repensé » est le résultat de la concertation...

Cécile DUMOULIN : Pouvez-vous nous en dire plus sur la hauteur du terrain naturel avant et après l'exploitation ? *Mr MAGGION* : 15 à 18 mètres de calcaire enlevé, partiellement comblés par le stockage de terre « mixte » (terre arable et stérile « mélangée » ?), mais au final, une « cuvette » après exploitation ainsi qu'une « falaise » de 36 mètre conservée au nord de la ferme Saint-Laurent (dernier front de taille) pour « ajuster » le niveau naturel en amont et le niveau de la « cuvette » en aval... *Cécile DUMOULIN* : Vous devez prévoir un dessin en coupe pour que nous comprenions bien...

Jean-Daniel BEGUIN : 21 hectares de fosse écologique ; pourquoi pas en terre agricole ?

Frédéric VISEUR : Pourquoi cette évolution entre le premier et le deuxième projet ? Volume de calcaire exploité ? *Mr MAGGION* : « grosso modo », non ! Le périmètre ICPE passe à 104 hectares mais la partie de zone d'extraction passe de 80 hectares à 74 hectares. Actuellement, 101 hectares agricoles dont 83 seront restitués.

Frédéric VISEUR : la zone « haute » au sud-ouest demeure*...

Mr KALTEMBACHER : rappelle la possibilité réglementaire de permettre l'exploitation agricole à l'intérieur du périmètre de l'ICPE*...

(*sauf à considérer la « base vie » et le passage du convoyeur à bande qui dans tous les phasages de l'exploitation traversera cette zone « haute », donc plutôt compliqué à exploiter !!!)

Dominique Louise PELEGRIN : Quid de la circulation des dumpers ? Quid des surfaces dérangées ? Quid du bruit ? *Mr MAGGION* : Dans la phase de découverte initiale 0-5 ans, première fosse de 14 hectares + 9 hectares pour le stockage des terres avec une hauteur de 13/14 mètres... A cela s'ajoute le terrassement pour le convoyeur à bandes en surface, le terrassement du tunnel pour la partie enterrée du convoyeur à bandes, et le chantier des installations (« base vie » et concasseur)...

Ghislaine SENE : Concernant le bruit, sur la base de quelles normes ? *Mr MAGGION* : sera conforme aux seuils de l'arrêté de 1997. *Ghislaine SENE* : c'est-à-dire ? *Mr MAGGION* : Heu, ben les valeurs de la norme... *Frédéric VISEUR* et *Mr KALTEMBACHER* viennent à la rescousse... heu, de mémoire, si niveau de bruit ambiant existant inférieur à 45 décibels [dB (A)], période diurne (de 7 heures à 22 heures) = émergence de 6 dB (A), période nocturne (de 22 heures à 7 heures) = émergence de 4 dB (A), etc... *Mr MAGGION* : effectivement nous aurions dû l'indiquer sur notre présentation... le slide sera modifié pour reprendre les normes...

Ndlr : Ce qui, en fait, n'a pas été le cas ! Donc pour info, la source officielle :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026694913&dateTexte=20160721>

Ghislaine SENE : Reste à s'interroger sur la validité des valeurs retenues dans cette norme... Et quoiqu'il en soit, est-ce raisonnable une carrière si proche de Brueil-en-Vexin et maintenant Sailly ???

Philippe BERTHIER : Toujours concernant le bruit, sur votre carte le point de relevé 9 est situé en rive droite de Sailly ; pourquoi aucun point en rive gauche où, je vous signale puisque j'y habite, il y a notamment un lotissement de 21 pavillons situés à la même hauteur que la carrière envisagée, mais sur le versant opposé, dont on peut supposer que le bruit nous sera transmis en ligne directe !

Patrick DAUGE : le bruit dépend de la rose des vents...

Philippe BERTHIER & Pierre BELLICAUD : Il faut un point O avec des capteurs sur le versant opposé...*Arsène KARM* : Ce sera pris en compte

Patrick DAUGE : Continue de s'interroger sur le réaménagement de la carrière de Guitrancourt, notamment concernant le convoyeur à bande en surface qui va nécessiter une modification de la pente côté Guitrancourt...

Mr KALTEMBACHER : L'arrêté actuel du Préfet (*ndlr* : d'exploitation et de réaménagement de la carrière de Guitrancourt) est seul en vigueur car, pour l'instant, pas de dépôt de demande de permis d'exploiter de la nouvelle carrière. Mais l'Administration demeure ouverte à toute modification (!!!)

Les questions fusent ! Mais, quid de ce projet « repensé » et du Projet d'Intérêt Général en cours ? *Mr MAGGION* : (plus arrogant que jamais !) Mais il n'est pas question de PIG ici !!! *Ghislaine SENEÉ*, *Dominique Louise PELEGRIN*, et bien d'autres : Bien sûr que si ! Parlons-en du PIG versus le projet « repensé »...

Mr KALTEMBACHER : L'arrêté de qualification en PIG demeure car, à sa connaissance, il n'a pas fait l'objet de mesure de référé suspensive, même si, et bien sûr, cela demeure sous réserve des décisions du juge administratif compte-tenu des recours contentieux en cours.

Après quoi, si la demande de permis d'exploiter est conforme au PIG, ça continue... sinon, il y a incompatibilité... mais le Préfet peut proposer des modifications (*ndlr* : du PIG ?, de la demande de permis d'exploiter ?)

Gérard BEGUIN : Quelle est la position de HeidelbergCement par rapport à ce projet ? *Arsène KARM* : le projet a déjà été présenté au nouvel actionnaire qui ne semble pas contre...

Agnès LANTHIER, *Dominique Louise PELEGRIN* et d'autres : Rappelent que l'on souhaite pouvoir disposer du diaporama de présentation rapidement...

Philippe PASCAL : Combien de créations d'emplois ? *Arsène KARM* : aucune génération d'emploi, seulement la pérennité de la cimenterie...

Bruno CAFFIN : Et concernant le foncier, la perte de valeur immobilière, quand allons-nous en parler ?

Frédéric VISEUR : Il est tard...prévoit une relevé de conclusions de ce « comité de suivi » et laisse Ciments Calcia répondre aux interlocuteurs... Mais soyons bien clair, prochaine étape : dépôt du dossier de demande de permis d'exploiter...

Fin de la réunion ! Circulez, il n'y a plus rien à voir... nous sortons de la salle, plein d'interrogations, un peu sonnés et déstabilisés... mais n'était-ce pas l'objectif recherché ! N'en témoigne l'intervention du directeur de la communication de Ciments Calcia à « l'école de Paris du management » en octobre 2002 dans ce document intitulé « Ciments Calcia à la découverte de ses territoires » à télécharger à l'adresse <http://www.ecole.org/orateurs/OR0032>

Et où, paradoxalement, le vice-président du PNRVF de l'époque, également intervenant, déclarait qu'il était « l'un des rares élus locaux qui défend le maintien de la carrière de Gargenville au coeur du parc naturel régional du Vexin » !!!

Participaient à cette réunion :

- Mme Descamps Crosnier, députée
 - M. Tautou, président GPS&O
 - M. Bernard, directeur cabinet GPS&O
 - Mme Senée, conseillère régionale
 - Mme Dumoulin, conseillère départementale
 - M. Muller, conseiller départemental
 - M. Caffin, maire de Brueil en Vexin
 - M. Pascal, maire adjoint de Brueil en Vexin
 - Mme Tellier, mairie de Brueil en Vexin
 - M. G.Beguin, maire de Sailly
 - M. Jorel, maire de Fontenay St Père
 - M. Dauge, maire de Guitrancourt
 - M. Lemaire, maire de Gargenville
 - M. Durand, président du SIARM
 - M. Karm, Directeur Industriel et Technique Ciments Calcia
 - M. Bricaud, directeur de l'usine de Gargenville - Ciments Calcia
 - M. Maggion, chef de projet Ciments Calcia
 - Mme Barbier Azan, responsable communication Ciments Calcia
 - M. Jaouen, BURGEAP
 - Mme Lasanté, BET paysagiste OMNIBUS
 - Mme Sirami, ENCEM
 - M. Kovacs, ECOSPHERE
 - M. Flamand, BKI
 - Mme Lanthier, directrice PNR Vexin
 - Mme Roux, responsable Environnement PNR Vexin
 - M. de Magnitot, association « Amis du Vexin français »
 - M. Pierre Bellicaud, association « Amis du Vexin français »
-
- Mme Roncin, association « Les amis de Breuil en Vexin »
 - M. Lewandowski, association « Les amis de Breuil en Vexin »
 - M. Soizeau, association « Les amis de Breuil en Vexin »
 - Mme Dominique Pelegrin, association « AVL3C »
 - M. Philippe Berthier, association « AVL3C »
 - M. Marchon, « AVL3C »
 - Mme Corinne Dumont, « Yvelines Environnement »
 - Mme Fleury, AQUEREM
 - M. JD. Beguin, Chambre d'Agriculture
 - M. Kaltembacher, DRIEE – UT 78
 - M. Majdi, inspecteur DRIEE-UT 78
 - Mme Progetti, DDT 78 / SUBT
 - M. Harismendy, préfecture
 - Mme Loiseau, préfecture
 - Mme Hénon, bureau Police Générale et Cadre de Vie de la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
 - Mme Tersier, chef du bureau Police Générale et Cadre de Vie de la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie